Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221212-DCM22-99-RH-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°22/99**
Mise à jour du tableau des effectifs

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 02 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE -

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (jusqu'à 21h30), M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme TOUCHON, M. LE MEUR *(à partir de 19h36)*, M. HACKERT *(à partir de 19h35)*, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS *(à partir de 19h35)*, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :
M. DUROVRAY ayant donné procuration à M. LE MEUR *à partir de 21h30*
Mme NICOLAS ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. KNAFO ayant donné procuration à M. CORBIN
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY
Mme CARLOS, ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme BENZARTI ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY

Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221212-DCM22-99-RH-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N°22/99

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L111-1 à L142-3, L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-14 et L352-1,

Vu la délibération du 4 juillet 2022 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu la délibération du 27 septembre 2022 portant sur la création d'un poste d'accompagnant santé,

Vu l'avis du comité technique en date du 6 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 07 décembre 2022,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grades et promotions internes,

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir en tenant compte des avancements de grades et des mouvements du personnel,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer des postes,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
Á l'unanimité,
Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. MILOSEVIC

DECIDE D'autoriser Madame Le Maire à supprimer 6 postes comme suit :

Secteur animation	Nombre de postes	TC ou TNC
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	-1	TC
Autres emplois		
Assistante maternelle	-2	TC
Secteur social		
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	-1	TC
Secteur technique		
Adjoint technique territorial	-2	TC
TOTAL	**-6**	

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221212-DCM22-99-RH-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DÉLIBÉRATION N°22/99

DECIDE D'autoriser Madame Le Maire à créer 5 postes comme suit :

Secteur administratif	Nombre de postes	TC ou TNC
Rédacteur	3	TC
Secteur animation		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	TC
Secteur social		
Educateur territorial de jeunes enfants	1	TC
TOTAL	**5**	

APPROUVE Les modifications du tableau des effectifs tel qu'annexé à compter du 01/01/2023.

PRECISE Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours et suivants.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile de France

MAIRIE DE MONTGERON ESSONNE

Accusé de réception en préfecture
091-219104213-20221212-DCM22-99-RH-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

ANNEXE - TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE AU 01/01/2023 - DELIBERATION CM 12/12/2022 RH

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	RAPPEL DELIBERATION 04/07/2022	EFFECTIFS AU 01/01/2023					
GRADES/EMPLOIS	Postes budgétés	Postes budgétés	dont TNC	Postes pourvus	dont TNC	Postes vacants	dont TNC
Total général	**564**	**564**	**130**	**425**	**83**	**139**	**47**
Secteur administratif	87	90	1	71	1	19	0
Adjoint administratif territorial	21	21	1	13	1	8	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	19	19		15		4	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	16	16		15		1	
Attaché	11	11		11			
Attaché principal	5	5		5			
Rédacteur	6	9		3		6	
Rédacteur principal de 2ème classe	5	5		5			
Rédacteur principal de 1ère classe	4	4		4			
Secteur animation	115	115	55	81	37	34	18
Adjoint territorial d'animation	101	101	55	67	37	34	18
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4	3		3			
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	5	6		6			
Animateur	2	2		2			
Animateur principal de 2ème classe	1	1		1			
Animateur principal de 1ère classe	2	2		2			
Enseignement artistique	2	2	0	2	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1		1			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1		1			
Secteur emplois fonctionnels	3	3	0	1	0	2	0
Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	1	1		1			
Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	1	1				1	
Directeur des services techniques des communes de 20 à 40.000 hab.	1	1				1	
Secteur médico-social	38	39	2	30	0	9	2
Médecin de 2ème classe	1	1		1			
Psychologue de classe normale	3	3	2			3	2
Infirmier en soins généraux	1	2		1		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	1	1				1	
Puéricultrice	1	1				1	
Cadre de santé	1	1		1			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	22	22		19		3	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8	8		8			
Secteur police municipale	13	13	0	11	0	2	0
Brigadier-chef principal	5	5		5			
Gardien-brigadier	5	5		4		1	
Chef de service de police municipale	2	2		1		1	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	1		1			
Autres emplois	59	57	37	55	37	2	0
Apprenti	5	5		3		2	
Assistante maternelle	15	13		13			
Collaborateur de cabinet	2	2		2			
Professeur	33	33	33	33	33		
Professeur arts plastiques	4	4	4	4	4		
Secteur social	28	28	1	27	0	1	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	5	5		5			
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	13	13		13			
Assistant socio-éducatif	1	1	1			1	1
Educateur territorial de jeunes enfants	8	9		9			
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0		0			
Secteur sportif	2	2	0	2	0	0	0
Educateur territorial des A.P.S	1	1		1			
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1	1		1			
Secteur technique	217	215	34	145	8	70	26
Adjoint technique territorial	123	121	34	64	8	57	26
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	39	39		34		5	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	25	25		23		2	
Agent de maîtrise	5	5		3		2	
Agent de maîtrise principal	13	13		11		2	
Ingénieur	5	5		3		2	
Ingénieur principal	3	3		3			
Technicien	3	3		3			
Technicien principal de 1ère classe	1	1		1			